



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2018**

Le **lundi 26 mars 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Jean Marie ALINE à Patricia LEFEBVRE, Juanita AUGUSTIN à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES

Absent(s) excusé(s):

Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LA FOURNITURE DE PNEUS AVEC POUR COORDONNATEUR LA COMMUNE DE ROUEN - CM/18/030

Il est rappelé au Conseil Municipal que la constitution de groupement de commandes a l'avantage pour les acheteurs publics de faciliter la mutualisation des procédures de marchés publics et de contribuer à la réalisation d'économies d'échelle

sur les achats.

Les communes du Trait, de Rouen, de Bois-Guillaume, d'Elbeuf-sur-Seine et de Caudebec-lès-Elbeuf ont des besoins communs en matière de fourniture de pneus et prestations associées, et envisagent de mettre en place un groupement de commandes en ce domaine. La commune de Rouen serait nommée coordonnateur du groupement.

La création de ce groupement doit se concrétiser par la conclusion d'une convention constitutive de groupement de commandes. Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la convention constitutive définit les règles de fonctionnement du groupement.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer celle-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que la constitution de groupement de commandes a l'avantage pour les acheteurs publics de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies d'échelles sur les achats.

APPROUVE le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre les communes du Trait, de Rouen, de Bois-Guillaume, d'Elbeuf-sur-Seine et de Caudebec-lès-Elbeuf relatif à l'achat de fournitures de pneus et prestations associées.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des actes y afférents.

Fait au Trait, le 28 mars 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

